

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél, 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mall : Info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	23
Votants par procuration	5
Absents	12
Total des votes	28

3. Domaine et patrimoine 3.1 Acquisitions

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX, le Maire.

Étaient présents : M. LEROUX, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s): Mme CABOT B, Mme GAUTIER, Mme LOPES DUARTE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, Absent(s): Mme GENAR, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MARE, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER Procurations: Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, Mme LOPES DUARTE à Mme RUBETTI, Mme RETUREAU à M. DARMOIS, Mme VANNIER à Mme ROSA

## 2 – 2022 Acquisition d'une parcelle– Voirie du lotissement Ferme des places Tranche 3 - Autorisation

Les consorts LOIRAT sont propriétaires de la parcelle cadastrée AV n°28 située en bordure du chemin du milieu et limitrophe avec les travaux de viabilisation de la tranche 3 du lotissement de la ferme des Places.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie du lotissement, l'acquisition d'une bande de terrain de 89 m2 issue de la parcelle AV n°28 est nécessaire afin de procéder à la régularisation foncière auprès des consorts LOIRAT.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites (PA20050)

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section AV n°27 et a engagé sur celle-ci des travaux de viabilisation correspondant à la tranche 3 du lotissement de la Ferme des places,

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220126-2-DE Date de télétransmission : 28/01/2022 Date de réception préfecture : 28/01/2022

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'une bande terrain sur la parcelle voisine, cadastrée AV n°184 pour une contenance de 89 m2 appartenant aux Consorts LOIRAT afin de permettre la réalisation des travaux de la voirie interne du lotissement,

Considérant que le coût de l'acquisition serait de 10€ par mètre carré pour un total de 890 €

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

- > **DE PROCEDER** à l'acquisition de la cadastrée section AV n°184 pour une contenance de 89m2.
- > DE FIXER à 10 euros le prix du m2 pour un total estimé de 890€.
- > DE DESIGNER Maître LAMIDIEU pour accomplir l'ensemble des formalités concernant cette acquisition.
- > D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait à PONT-AUDEMER, le 26 janvier 2022 Pour extrait certifié conforme Le Maire qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Président de la Communa de Communes





